

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2130)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par

M. Lemaire, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« au titre de la réserve de sécurité civile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.